



Responsabilite civile

Par jeanseb

Bonjour,

j ai une parcelle boisée, assurée avec une responsabilité civile speciale, je souhaite faire un don (donc un don gratuit sans echange d argent, pas une vente) d arbres sur pied à mon cousin, qui souhaite les couper pour en faire son propre bois de chauffage. j aimerai savoir si ma responsabilité serait engagée en cas d accident de chute des arbres ou accident de tronconneuses, etc...

Merci d avance

Par ESP

Bonjour

Il apparaît que le propriétaire ne peut être tenu pour responsable

Un effet, la jurisprudence (Cass. 2e civ., 6 oct. 2017, n° 16-24.703, n° 1390 D) stipule que si la prestation d'abattage est confiée par le propriétaire à un exécutant, celui-ci exerce seul les pouvoirs d'usage, de contrôle et de direction de l'arbre, de sorte que les juges ont estimé que la garde lui en avait été transférée.

Par jeanseb

Merci pour votre réponse.

Doit on formaliser le don sous forme d un simple papier ou la simple parole suffit?

et question complémentaire, si mon cousin amène des amis à lui pour l aider à couper le bois sur pied, et qu'un accident se produit sur un de ses amis-aidant, est ce lui qui serait responsable ou moi?

Merci d avance pour vos precisions

Cordialement.

Par jeanseb

?